



SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 13 février 2023

N° : 2023-07
OBJET : Compte-rendu de la commission d'appel d'offres en date du 26 janvier 2026

Date de la convocation : **lundi 06 février 2023**

Secrétaire de Séance : **M. Ray**

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois de février, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Séminaire).

Nombre de délégué-e-s : 30	Présent-e-s : 17	en droits de vote : 67.5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 4	en droits de vote : 13
	Votant-e-s : 21	en droits de vote : 80.5

Liste des présent-e-s :		nombre de votes /délégué-e
METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5 + 5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5 + 1
	MME DEHAN	5
	MME EL FALOUSSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. VIEIRA	5
	M. GAITET	4
CCMP	M. LARIVE	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5 + 5.5
	MME TOMIC	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4

	M. VERMEULIN	4
	M. COLLIAT (SUPPLEANT)	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1 + 1.5
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir:-

M. Thiebaut à Mme Creuze - Mme Groperrin à M. Athanaze - M. Larive à M. Brière - Mme Tomic à M. Chapuis

Madame la Présidente expose,

La **CAO**, présidée par Madame Catherine CREUZE, Présidente du SYMALIM, s'est réunie le **jeudi 26 janvier 2023** à 11h00 afin d'aborder le dossier suivant :

Mission de maîtrise d'œuvre relative au projet de centre d'excellence pour la pratique de l'aviron sur L'atol' (Pôle France)

- 29 dossiers ont été retirés.
- 5 sociétés ont effectué la visite du site.
- 6 offres ont été remises dans les délais.

Le coût estimatif total de la mission est de 210 K€ HT.

La CAO propose de retenir l'offre présentée par le groupement constitué par la société AP ARCHITECTURE (mandataire) et les sociétés AMPLITUDE CONSEIL, R AGENCE et EEGENIE, co-traitants, pour un montant de 193 231,93 € HT.

Dans un premier temps, seule la tranche ferme qui doit aboutir à l'APD (Avant-Projet Définitif) sera engagée pour un montant de 70 446,45 € HT.

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** les propositions de la CAO telles qu'exposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

